



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Industrie et P et T : structures administratives

Question orale n° 92

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur le projet d'implantation du groupement d'intérêt public (GIP) des P et T à Thionville, annonce qui avait été faite par les ministres Strauss-Kahn et Delebarre en février 1992 et qui doit prétendument entraîner la création de 180 emplois à Thionville. La région thionvilloise, et Thionville en particulier, a déjà eu à souffrir des déboires de promesses non tenues par le gouvernement précédent, alors qu'il s'agissait du transfert du service des titres et pensions de l'Etat. L'annonce de ce transfert avait été faite le 6 mars 1985 par le ministre des finances de l'époque. Au nom de la parole de l'Etat, M. Edouard Balladur, alors ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances et de la privatisation avait confirmé cette implantation à Thionville. L'abandon par ceux-là mêmes qui en avaient fait la promesse a été annoncé le 16 septembre 1991. A ce jour et plus d'un an après son annonce, il n'existe aucun écrit officiel qui permet de confirmer la création de 180 emplois qu'entraînerait la délocalisation annoncée du GIP et des P et T et compte tenu des précédents, l'inquiétude de la population est légitime. Il lui demande de bien vouloir lui préciser où en est l'état d'avancement de ce dossier et quels sont les motifs qui jusqu'alors n'ont pas permis son déblocage, le principe des délocalisations n'ayant pas été remis en cause par M. Edouard Balladur.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 92

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 1993, page 1003

Réponse publiée le : 4 juin 1993, page 1061

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 juin 1993